
L'ÉCHO DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

AU COMITÉ TECHNIQUE

DU DATE 6 DECEMBRE 2022

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Ary Comuce, Leïla Fouzer, Bruno Resdedant.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 3 octobre 2022 (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

2) Tableau des effectifs ville (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

3) Tableau des effectifs CCAS (avis)

La CGT demande des précisions sur le tableau des effectifs car incompréhensible en l'état.

Dans le cadre de la nouvelle politique d'insertion, permise par la renationalisation du RSA au 1^{er} janvier 2022, les modalités d'accompagnement des allocataires du RSA se voient modifiées.

Des nouvelles agences d'insertion (ALI) vont être créées.

C'est pourquoi le Projet Insertion Emploi PIE au CCAS des lilas sera fermé au 31 décembre 2022.

La fermeture du PIE entraîne la suppression de trois postes de catégorie B ;

Un poste non renouvelé en Août 2022, le second agent contractuel encore en poste sera licencié en fin d'année et le troisième poste occupé par un agent titulaire sera proposé au reclassement.

Les agents concernés auraient été avertis de la fin du PIE dès septembre 2021, ors la CGT n'a été averti qu'en début mai 2022 nous avons donc demandé que soit mis à l'ordre du jour du Comité Technique du 25 juin 2022 afin d'avoir des éléments.

Nous regrettons pour ces agents la décision du Département.

Nous avons émis un avis défavorable, et un des représentants de la Ville nous a demandé d'argumenter notre décision ; nous avons indiqué que pour nous il s'agissait de privatisation du service public et de ce fait inacceptable.

Avis des représentants du personnel : défavorable pour la CGT, absents pour la FSU.

4) Modifications de fiches de postes (avis)

a. Agent d'accueil pôle seniors :

Cette modification de poste sur les effectifs du CCAS nous avait été présentée lors d'un précédent CT, nous avons demandé que la fiche de poste et le projet de service nous soient présentés. Les éléments ont été apportés ce jour.

b. Chargé de développement social au pôle social insertion et logement :

Ce poste n'étant toujours pas occupé à ce jour, il est proposé de le modifier à nouveau, en le passant de la filière sociale à la filière administrative.

Sachant que cette fiche poste en est à sa troisième modification, la CGT s'interroge sur la réussite du recrutement. La Ville va dans notre sens et espère enfin recruter.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

5) Modification du RIFSEEP (avis)

Le RIFSEEP, mis en place il y a cinq, a de par l'évolution des métiers et l'obligation d'application du CIA, doit de nouveau être modifié.

Dans le cadre de la revalorisation du RIFSEP la ville établit une nouvelle cotation et a augmenté tous les groupes d'un montant de 30€ par mois.

Nous demandons si tous les agents vont bénéficier de cette augmentation, même ceux qui par leur ancienneté ont déjà un maintien de RI supérieur au montant de l'augmentation.

Le DG nous répond que seuls les agents des ateliers, de la voirie, des espaces verts les agents d'entretien du stade se verront attribuer une sujétion supplémentaire de 18,50€.

Nous émettons également notre interrogation concernant la bonne application des sujétions pour certains agents.

Concernant le CIA il nous a été présenté un tableau détaillant les missions ou actions pouvant amener au versement de cette prime annuelle. Le montant variera en fonction du nombre d'actions menées dans l'année par les agents.

Nous demandons si une information sera faite auprès des responsables de service et qu'un bilan soit établi pour 2024.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

6) Renouvellement de la convention d'adhésion au service social du CIG (information)

Il nous est rappelé que la Ville a adhéré au service proposé par le CIG de la mise à disposition en faveur des agents d'une Assistante Sociale. Cette convention arrive à échéance, il est donc proposé de la renouveler.

Nous demandons également que soit menée une action de communication afin de valoriser ce service et tous ceux destinés aux agents ; médecin prévention, conseiller prévention, instances recevant les signalements pour harcèlement...

7) Création d'un poste de chargé de communication (avis)

Afin de palier à l'augmentation de son activité et en prévision de la mise en place d'un nouveau site internet, le service Communication sera renforcé par la création d'un poste de chargé.e de communication.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi, de 14 à 17 heures.